

CCAS de Plgnans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .08/2026

DATE DE LA CONVOCATION :
08/04/2026

DATE DE LA PUBLICATION :
20 AVR. 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice : 13

Membres présents : 13

Membres votants : 13

L'An deux mil vingt-six, le 14 avril à 18h30, le conseil d'administration étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de président.

Présents :

M. ARCUCCI Patrick, Mme BIGEL Anne-Marie, M. BRUN Fernand, M. CARLI Pierre, Mme DELOR Isabelle, Mme DURANDO Danielle, Mme GACNIK Marie-France, Mme LAQUIEVRE Magali, M. RABILLER Noël, Mme RETAILLEAU Marion, M. ROSSI Patrick, Mme SCOTTO Fabienne, Mme THIERRY Martine

Procurat ion(s) : NÉANT

Absent(e)s : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame BIGEL Anne-Marie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

REPRESENTANT DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES AGEES ET
DE RETRAITES DU DEPARTEMENT

Monsieur le président rappelle que la composition du conseil d'administration du CCAS est composée de membres élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de membres issus du monde associatif. Il propose ici de désigner un représentant des associations de personnes âgées et de retraités du département.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Monsieur le président,

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.123-6 et R.123-11,

Article 1 :

DE DESIGNER Madame DURANDO Danielle pour représenter les associations de personnes âgées et de retraités du département.

Article 2 :

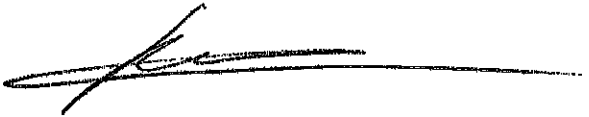
D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant à signer tout document en relation avec cette désignation.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 13 UNANIMITÉ
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Secrétaire de séance

BIGEL Anne-Marie



Le Président

BRUN Fernand



Monsieur le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.